

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.095

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE  
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : STATION DE LA BOURGEOISIE  
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE TRAITEMENT  
DES PESTICIDES

**VOTE** : UNANIMITE

Le contrôle de la qualité de l'eau potable produite sur la station de la Bourgeoisie a mis en évidence des dépassements des seuils de la réglementation en matière de teneur en pesticides.

Une demande de dérogation auprès de la D.D.A.S.S. a été formulée par délibération en date du 08 mars 2005.

Une consultation d'entreprises en vue de la sélection d'un maître d'oeuvre pour la création d'une unité de traitement des pesticides est en cours. Le coût global de l'opération est estimé à un million d'Euros hors taxe. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget annexe 2005.

Par lettre en date du 25 juillet 2005, l'agence de l'eau ADOUR GARONNE a confirmé que la mise en place d'un traitement des eaux du forage de la Bourgeoisie serait susceptible de bénéficier d'une aide de l'agence.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 22 juin 2005,
- VU la lettre du 25 juillet 2005 de l'agence ADOUR GARONNE,
- VU la possibilité de solliciter une aide auprès de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE pour la construction d'une unité de traitement des pesticides du forage d'eau potable de la Bourgeoisie,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- De solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE pour la construction d'une unité de traitement des pesticides pour le forage d'eau potable de la Bourgeoisie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN